



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0577

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Numérique au service de la transition environnementale - Réalisation de projets numériques pour accompagner les changements de comportements environnementaux - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Leцерf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021**Délibération n° 2021-0577**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Numérique au service de la transition environnementale - Réalisation de projets numériques pour accompagner les changements de comportements environnementaux - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation numérique et systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération "accompagner les changements de comportement à l'ère du numérique" fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021 - 2026 votée par délibération du Conseil n° 2021-0397 du 25 janvier 2021.

I - Contexte

A l'échelle mondiale comme territoriale, l'urgence climatique et environnementale s'impose comme une priorité d'action et la prise de conscience populaire s'amorce pour accompagner les transformations.

L'atteinte des objectifs de transition écologique et environnementale fixés par la Métropole de Lyon implique, entre autres, une mobilisation des habitants pour faire évoluer les comportements dans de multiples domaines : mobilité, consommation, habitat, etc.

Les supports numériques et leurs usages peuvent contribuer à répondre à cet enjeu, notamment parce qu'ils permettent de mettre en place des outils adaptés aux différents profils et aux différents stades d'appropriation de ces enjeux par les citoyens. Par exemple, la sensibilisation aux évolutions attendues en matière d'énergie peut être utilement médiatisée par une meilleure visibilité et compréhension des données de sa propre consommation énergétique ou par des jeux éducatifs en ligne pour sensibiliser des cibles spécifiques comme le jeune public, etc.

II - Le numérique au service des changements de comportements environnementaux

Depuis plusieurs années, en complément du déploiement de solutions technologiques pour l'optimisation des ressources, la Métropole a mis en place, sur plusieurs champs de ses politiques publiques, des services numériques visant à accompagner le changement de comportement des usagers. Il s'agit par exemple de :

- Onlymoov qui informe les usagers de voitures particulières et les incite à changer leurs habitudes vers des modes de transports en commun, actifs (vélo, piéton) ou combinés,
- covoiturage pour passer de l'autosolisme aux déplacements partagés,
- guichet numérique Toodego qui facilite l'accès, par le dépôt dématérialisé des demandes, aux primes incitatives "Air bois" (renouvellement des cheminées individuelles, passage foyers fermés plus efficaces énergétiquement, moins polluants pour l'air ambiant) et "vélo à assistance électrique" (VAE -achat, par les particuliers, de vélos électriques ou cargos, pour réduire les déplacements voiture-),
- services pour développer le compostage, l'amélioration de la gestion des déchets, etc.,
- la diffusion d'informations sur les déchetteries, les recycleries, etc.

Plus récemment, la Métropole a lancé l'expérimentation de l'application numérique Ecolyo, visant à accompagner les changements de comportement des utilisateurs dans leurs consommations énergétiques et en eau.

Cette solution, co-construite avec ENEDIS, GRDF et Eau de Lyon, s'appuie sur les données des compteurs individuels Linky, Gazpar et Eau pour proposer une analyse fine des consommations et inciter à leur réduction, notamment par des défis et gestes simples dont l'effet est mesuré et rapidement visible pour l'individu.

Ecolyo explore, par ailleurs, un nouveau concept de gestion des données personnelles, basé sur le règlement général pour la protection des données (RGPD) qui essaye de pousser, plus avant encore, la protection et la sécurité des données individuelles en les rendant aux utilisateurs eux-mêmes.

L'objectif de l'ensemble de ces actions est d'accompagner les usagers vers des pratiques plus sobres et efficaces, tout en proposant un usage éthique des données personnelles pour une meilleure émancipation du grand public.

III - Les investissements envisagés pour le développement de cette feuille de route

Afin de poursuivre les travaux engagés, mais également de donner la possibilité de déployer des solutions nouvelles et impactantes, une enveloppe en investissement de 1 000 000 € a été fléchée sur cette thématique, dans le cadre de la PPI 2021 - 2026, répartie de la manière suivante :

1° - Finaliser les développements de l'application Ecolyo

Cette application est intégrée au projet Lyon Living Lab Energie et il s'agit de la déployer auprès des habitants.

La solution numérique a été testée auprès d'utilisateurs grand public à plusieurs reprises depuis sa genèse et la Métropole poursuit son développement pour faire évoluer les pratiques en termes de consommations multifluides (eau, énergie). Une nouvelle campagne d'expérimentation démarre auprès de 300 utilisateurs en parallèle de sa finalisation et de son amélioration continue, en tenant compte des retours d'expérimentation, pour une sortie grand public début 2022.

Le besoin de financement pour cette phase est estimé à 350 000 € TTC (200 000 € en 2021, 100 000 € en 2022, 50 000 € en 2023). Un cofinancement est acquis à hauteur de 50 % dans le cadre du programme territoire d'innovation de grande ambition (TIGA), qui a fait l'objet d'une précédente délibération.

2° - Développer des services numériques en lien avec les démarches de rénovation énergétique des logements et du patrimoine public

Le projet Lyon Living Lab Energie porte l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments par l'utilisation de données issues des compteurs communicants.

Actuellement, la Métropole et les acteurs de la rénovation (Agence locale de l'énergie, bureaux d'études thermiques, bailleurs, syndicats de copropriété) peinent à accéder à des données énergétiques de qualité, à l'échelle du bâtiment unitaire et ce, dans un temps raisonnable.

La Métropole cherche donc à faciliter et massifier la récupération de ces données ainsi que leur transfert aux différentes parties prenantes, dans le respect des dispositions réglementaires actuelles sur ce sujet.

Ainsi, 2 outils devraient être développés :

- un cadastre énergétique permettant la visualisation des consommations par adresse,
- et un outil d'aide à la collecte des données pour les audits de rénovation, le suivi des consommations et le suivi avant/après travaux.

Le besoin de financement associé au développement de ces outils est estimé à 150 000 € TTC (25 000 € en 2021, 75 000 € en 2022, 50 000 € en 2023) et est cofinancé à hauteur de 50 % dans le cadre du programme TIGA.

3° - Services numériques complémentaires ou évolutions de services existants

Ces différents projets doivent permettre de couvrir les enjeux d'accompagnement aux changements de comportements dans les politiques publiques suivantes : mobilité, déchets, air, eau, bruit, alimentation, nature en ville, habitat, résilience et adaptation au changement climatique.

Certains sujets ont déjà été identifiés, comme par exemple :

- le suivi des traces et effets : aujourd'hui, plusieurs projets d'incitations ou d'informations sont menés dans les diverses politiques publiques métropolitaines. Mais, il est parfois difficile de mesurer et tracer les effets des actions mises en œuvre. Les outils numériques permettent de générer ces traces ou preuves d'usages que l'on peut directement attribuer à un changement de comportement et ainsi récompenser, inciter à ou entretenir celui-ci. Ce sont notamment ces mécanismes qui doivent être approfondis afin de garantir l'efficacité des actions relatives aux changements de comportements,

- l'accompagnement de la végétalisation de la Métropole. Développé par la Métropole, le service envisagé est une plateforme numérique de cartographie, de diffusion de ressources/outils et de mise en relation autour des dynamiques publiques de végétalisation. Ce service ne requiert pas de budget.

Le besoin global est estimé à 500 000 € TTC (20 000 € en 2021, 130 000 € en 2022, 150 000 € en 2023, 100 000 € en 2024, 50 000 € en 2025, 50 000 € en 2026) pour le volet numérique de ces différents projets de transformation.

Aucun cofinancement n'est, à ce stade, identifié mais ces différents sujets correspondent aux thématiques affichées par divers appels à projets européens ou nationaux, actuellement. L'opportunité de déposer des demandes de financement sera étudiée dans la 1^{ère} phase de cadrage/définition de chaque projet.

Enfin, pour accompagner l'efficacité de ces différents services numériques, plusieurs éléments ou principes seront pris en compte au cours du projet et donneront lieu à des réajustements progressifs :

- cibler les champs pour lesquels le numérique a le meilleur effet levier : l'objectif est d'outiller les grands objectifs du plan climat air énergie territorial et de cibler les actions les plus profitables sur le plan de leur impact carbone,

- faire émerger et développer des services numériques qui s'adressent à tous les usagers et notamment les populations qui peuvent se sentir les moins concernées par la priorité carbone (au bénéfice de leur priorité pouvoir d'achat/sociale quotidienne),

- s'appuyer sur les mécanismes de changements de comportements déjà connus et documentés dans le champ de la psychologie sociale (modèle transthéorique, par exemple),

- ne pas penser "tout numérique" : les projets mis en œuvre sont toujours complémentaires à d'autres mesures sur le terrain,

- les services numériques développés sont conçus et produits dans une approche numérique responsable,

- la protection et le respect des données : le suivi des usages individuels et la personnalisation des services numériques peuvent impliquer la manipulation de données individuelles. Les services développés respectent la réglementation RGPD et une attention particulière est accordée au renforcement de la sécurité et de la protection de ces données.

Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser l'individualisation totale d'une autorisation de programme à hauteur de 1 000 000 € afin de financer le projet de changement de comportements à l'ère du numérique selon l'échéancier suivant :

- 245 000 € en 2021,
- 305 000 € en 2022,
- 250 000 € en 2023,
- 100 000 € en 2024,
- 50 000 € en 2025,
- 50 000 € en 2026 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement et le financement du projet de changement de comportements à l'ère du numérique.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de :

a) - 1 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 245 000 € en 2021,
- 305 000 € en 2022,
- 250 000 € en 2023,
- 100 000 € en 2024,
- 50 000 € en 2025,
- 50 000 € en 2026,

sur l'opération n° 0P28O9295,

b) - 250 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 75 000 € en 2022,
- 175 000 € en 2023,

sur l'opération n° 0P28O9295.

3° - Le montant à payer, estimé à 1 000 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - chapitres 20 et 21 - opération n° 0P28O9295.

4° - Le montant à encaisser, estimé à 250 000 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - chapitre 13 - opération n° 0P28O9295.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.